

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis CSRPN n° 2024-06-01

Séance du 12 juin 2024

**Avis du CSRPN de Normandie,
conseil scientifique de la RNN de la forêt domaniale de Cerisy**

***Évaluation du plan de gestion 2015-2025
de la réserve naturelle nationale de la forêt domaniale de Cerisy***

Présentation du dossier

Le plan de gestion de la RNN de la forêt domaniale de Cerisy, établi pour la période 2015-2025, a fait l'objet d'une évaluation finale qui a été présentée par le conservateur le 5 juin 2024 devant 8 membres de la commission espaces naturels du CSRPN. Ce plan de gestion a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2021.

Pour améliorer la cohérence entre l'aménagement forestier, en cours de révision, et le plan de gestion à venir, le choix a été fait de réaliser dès 2024 l'évaluation du plan en vigueur.

Le document de gestion comportait 3 objectifs à long terme (OLT) et 1 facteur clé de réussite, totalisant 54 opérations. Sur l'ensemble de la durée du plan de gestion, 85 % des actions ont été engagées ou finalisées avec des résultats satisfaisants qui soulignent la pertinence des objectifs à long terme du plan. Les opérations non engagées résultent essentiellement d'un choix partagé du conservateur en raison de la pertinence discutable des actions ou de l'absence de ressources externes (priorisations validées lors de l'évaluation intermédiaire de 2021).

Parmi les difficultés qui se sont présentées lors de la réalisation de l'évaluation de ce plan de gestion, il est à noter l'absence de cibles et/ou d'indicateurs de pression associés pour évaluer l'atteinte de certains objectifs opérationnels (biais lié à la méthode utilisée). Néanmoins, les indicateurs d'état montrent que la tendance observée sur la réserve est positive sur la plupart des critères d'évaluation de l'état de conservation des populations de carabes et des habitats visés par le document de gestion.

Avis du CSRPN de Normandie :

Le CSRPN émet un **avis favorable** sur l'évaluation de la gestion mise en œuvre par l'Office national des forêts durant la période 2015-2024. Il souligne notamment l'effort de synthèse réalisé dans le document, qui traite cependant de manière complète l'ensemble des thématiques inscrites, et la production d'un tableau de bord des indicateurs.

Le taux de réalisation des opérations prévues au plan de gestion est tout à fait convenable et les résultats de la gestion sont globalement satisfaisants sur les populations et les habitats ciblés. Malgré des tendances positives, des efforts importants restent néanmoins à conduire sur certains aspects pour se rapprocher des cibles visées (gros bois, bois morts, souches hautes notamment). La spatialisation des enjeux sera une étape indispensable pour adapter la gestion.

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Le conseil salue la pertinence de la réflexion prospective, illustrée de manière très pédagogique, qui permet de faire aisément le lien entre les conclusions de l'évaluation présentée et les orientations stratégiques proposées pour le prochain plan. Il valide en particulier la nouvelle hiérarchisation des enjeux, en lien avec les menaces pesant sur les populations de carabes. Il se félicite de la prise en compte de notions comme les séries régressives ou les potentialités dans l'évaluation de la biodiversité.

L'extension proposée de la trame de vieux bois et sa bascule vers une trame de sénescence sont de nature à la rendre plus fonctionnelle, notamment au regard des populations des forêts matures : guildes de la faune saproxylque, peuplements de carabes, fonge, bryoflore, etc. La création d'une zone tampon autour du cœur de vieux bois devrait également contribuer à améliorer son état de conservation. Par ailleurs, l'augmentation significative de la surface terrière au sein de la zone tampon, comparativement aux autres secteurs en exploitation, pourrait permettre d'expérimenter les effets microclimatiques sur la résilience de la hêtraie face aux changements climatiques. La trame de milieux ouverts devrait voir sa complète mise en place dans le prochain plan.

La réflexion prospective n'aborde pas la question de la progression et de la gestion de l'érable sycomore. Il sera nécessaire de la réintroduire dans le prochain plan de gestion. D'autre part, il serait intéressant de déployer sur l'ensemble de la forêt un outil permettant de qualifier l'hétérogénéité des peuplements qui peuvent apparaître très homogènes à première vue.

Dans le cadre de la définition des facteurs d'influence et pressions s'exerçant sur les milieux, les effets de l'ouverture au public en lien avec les nouveaux aménagements pourraient être documentés.

Enfin, le conseil salue le travail conséquent d'amélioration des connaissances sur les taxons forestiers conduit sous l'impulsion du conservateur. En particulier, les efforts portés sur les invertébrés ont permis de passer de l'inventaire et du stade descriptif à une approche fonctionnelle. Des éléments restent encore à approfondir pour tenter de faire le lien entre la gestion conduite et l'évolution des populations de carabes, dont *Carabus auronitens* subsp. *cupreonitens*.

Pour l'élaboration du nouveau plan de gestion, le conseil recommande :

- la définition d'indicateurs et métriques permettant d'évaluer l'impact des pressions sur l'état de conservation de la hêtraie et des peuplements visés par la gestion : fréquentation, récolte des bois, etc.
- l'inscription, dans le long terme, d'une cible de gestion de la zone tampon en futaie irrégulière dense à couvert continu.

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Il souhaite une attention particulière sur :

- l'évaluation de la progression vers les objectifs à moyen et à long termes à l'aide d'indicateurs chiffrés (métriques), associés à des seuils à atteindre déclinés selon les zones identifiées, avec le souci d'une ambition croissante en matière d'état de conservation de la hêtraie depuis les zones de sylviculture périphériques vers la zone tampon puis le cœur de la réserve en libre évolution. Le recours à la méthode proposée par le MNHN pour les habitats d'intérêt européens paraît pertinente pour évaluer ces états de conservation.
- la spatialisation des enjeux pour assurer une gestion adaptée et adaptable en lien avec l'amélioration des connaissances,
- la description précise des opérations proscrites ou autorisées dans les îlots de vieillissement et, plus généralement, dans la zone tampon ainsi que des opérations plus régulièrement et généralement conduites sur l'ensemble du massif,
- la prise en compte de la diversité fonctionnelle des sols comme un élément essentiel de la biodiversité et du patrimoine naturel,
- la nécessité du temps long pour interpréter avec fiabilité les mesures des indicateurs d'état, tout spécialement en milieu forestier.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte